Résultats de l’enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 27 septembre 2020

Thomas Milic, Alessandro Feller, Daniel Kübler
12th November 2020



L’UDC n’a pas réussi a`convaincre les votantes et les votants des autres partis d’accepter l’initiative de limitation. Son projet de trouver une majorité au-dela`de son propre électorat a fait long feu. Les couts de six milliards de francs et les doutes quant a`la nécessité d’une technologie de pointe pour l’équipement des forces aériennes ont divisé l’électorat en deux camps presque égaux. C’est ce que révèle l’analyse des résultats de l’enquête VOTO relative aux votations fédérales du 27 septembre 2020, conduite auprès de 1’513 personnes ayant le droit de vote. L’enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par le Zentrum fuï Demokratie Aarau, FORS et l’institut de sondage LINK.



Deutsche Version / versione italiana

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 27 septembre 2020, le peuple suisse était appelé a`se prononcer sur cinq objets : l'initiative populaire « Pour une immigration modérée », la modification de la loi sur la chasse, la modification de la loi fédérale sur l'impoˆt fédéral direct, la modification de la loi sur les allocations pour perte de gains et l'acquisition de nouveaux avions de combat. L'initiative populaire a été rejetée tout comme la modification de la loi sur la chasse et l'augmentation des déductions fiscales pour enfants. L'acquisition des nouveaux avions de combat et le congé de paternité de deux semaines ont en revanche été acceptés.

Initiative de limitation : pas de soutien au-dela`des cercles proches de l'UDC

L'initiative de limitation a échoué essentiellement parce que les arguments de l'UDC n'ont guère fait mouche parmi l'électorat des autres partis. Les personnes proches du PS, des Verts et du PVL ont refusé massivement cet objet, a`une majorité de plus de 85 pour cent. Parmi les partisanes et les partisans du PDC et du PLR, l'initiative a également été très loin d'obtenir une majorité (resp. 33% et 28% de « oui »). Si les personnes sans affinité partisane ont eu plus de sympathie pour cet objet, elles sont malgré tout restées très partagées (52 % de « non »).

Le rejet de l'initiative s'explique avant tout par la menace qu'elle représentait pour les relations bilatérales de la Suisse avec l'UE aux yeux des personnes ayant voté « non ». Parmi ces dernières, nombreuses ont en outre été celles qui craignaient des conséquences économiques graves au cas ou`l'accord sur la libre circulation des personnes aurait duˆêtre dénoncé. Ces deux motifs ont déterminé le choix de beaucoup de personnes proches des partis bourgeois, qui, par principe, souhaitent une reprise du controˆle de l'immigration, mais pas au prix d'une rupture avec l'Union européenne.

Loi sur la chasse : le loup a cristallisé les tensions entre les Suisses

Le premier critère qui a infléchi le vote sur cet objet a été celui du domicile, selon qu'il se situe ou non dans une région repeuplée par le loup. Les sympathies politiques – cela a été une surprise – ont également joué un roˆle important dans la décision : si la proportion de « non » a`la révision de la loi sur la chasse a été de 93 pour cent tout a`gauche, dans le camp de la droite, l'objet a été accepté a`une nette majorité de plus de 60 pour cent.

Le positionnement politique n'a eu qu'une importance secondaire dans les

cantons alpins où vivent des meutes de loups, mais il a eu d'autant plus de poids dans les centres urbains. L'argumentation de part et d'autre a été dominée par les émotions : alors que les opposantes et des opposants estimaient que le loup avait sa place en Suisse, les partisanes et partisans l'ont présenté comme une bête dangereuse non seulement pour la population locale mais aussi pour les autres animaux. Dans le camp du « oui », le rejet de la loi sur la chasse a en outre souvent été perçu comme une mise sous tutelle des régions de montagne par les cantons de plaine, plus peuplés. Ce qui a finalement fait pencher la balance du coté du « non », c'est le fait que la nouvelle version de la loi aurait autorisé l'abattage d'animaux n'ayant pas encore causé de dommage. Ce point a déplu non seulement aux opposants, mais aussi à une large frange des partisanes et partisans de la révision.

Augmentation des déductions fiscales pour enfants : pas de cadeau fiscal pour les riches

La modification de la loi sur l'impot fédéral direct a échoué parce que beaucoup de celles et ceux qui ont pris part à la votation y ont vu un cadeau fiscal aux ménages fortunés. C'est, de très loin, le motif en faveur du « non » qui a été nommé le plus souvent et l'une des raisons pour lesquelles le projet de révision n'a réussi à obtenir une majorité dans l'électorat d'aucun des six grands partis. Si les déductions fiscales proposées n'ont eu aucune chance dans le camp de la gauche, elles n'ont pas non plus su convaincre une majorité des sympathisantes et des sympathisants des partis bourgeois, qui, pourtant, soutenaient le projet.

Congé de paternité : l'égalité implique les mêmes droits, mais aussi les mêmes obligations

A gauche, le congé de paternité n'était pas contesté, puisque quelque neuf votantes ou votants sur dix étaient favorables à l'institution de ce congé de deux semaines. Au lieu de motiver leur décision, une bonne partie d'entre eux ont d'ailleurs simplement répondu que l'introduction d'un congé de paternité aurait déjà dû être décidée il y a longtemps. L'électorat du PDC et du PLR était divisé sur cet objet : environ la moitié des personnes proches du PLR et plus de 50 pour cent de celles et ceux qui ont des affinités avec le PDC ont dit « oui » au congé de paternité. Les votantes et les votants qui ne se réclament d'aucun parti ont également, dans leur majorité, accepté ce nouveau congé. Il n'y a que dans l'orbite de l'UDC que le projet n'a pas été bien reçu, puisqu'il y a été rejeté avec 78 pour cent de non.

A remarquer que les jeunes femmes ont été encore plus nombreuses à accepter l'objet que les hommes dans la même catégorie d'âge. Il ressort en outre des motifs indiqués que l'introduction du congé de paternité est associée à l'égalité entre hommes et femmes sous l'angle non seulement des droits, mais aussi des obligations.

Nouveaux avions de combat : encore une décision de principe

Les hommes, les tranches les plus âgées de l'électorat et les personnes ayant un niveau de formation modeste ont majoritairement voté en faveur des nouveaux avions de combat, alors que les femmes, les plus jeunes ainsi que celles et ceux qui ont une bonne formation y étaient pour la plupart opposés.

Cependant, l'écart entre les différents groupes était généralement faible. Chez les hommes, la majorité de « oui » était ainsi de 55 pour cent seulement. Comme lors d'autres votations sur des objets relatifs a`l'armée, la gauche et la droite étaient profondément divisées : alors que l'acquisition des avions de combat a été massivement rejetée a`gauche, elle a été nettement acceptée a`droite. La partie de l'électorat se réclamant du centre a approuvé le projet a`une majorité de 60 pour cent.

Une grande partie des personnes ayant voté « oui » est fondamentalement favorable a`l'armée ou estime pour le moins qu'elle est indispensable pour préserver la sécurité, la neutralité et l'indépendance du pays. 7 pour cent ont été convaincues par le fait que les six milliards de francs nécessaires proviendront du budget ordinaire de l'armée. Ce motif a été invoqué relativement souvent par les sympathisantes et les sympathisants du PVL, ce qui, compte tenu du score très serré, n'a pas manqué d'avoir un impact sur l'issue de la votation. Environ 5 pour cent des partisanes et partisans ont en outre, comme motif principal de leur décision, indiqué la recommandation du Conseil fédéral ou d'autres acteurs, avant tout celle de Viola Amherd, cheffe du DDPS.

Pour une part considérable des personnes ayant voté « non », le coût du projet d'armement était trop élevé. A`relever que, dans le canton du Tessin, 13 pour cent des opposantes et des opposants ont indiqué la pandémie comme motif principal de leur décision. S'il y a donc eu un effet « COVID-19 », c'est au Tessin qu'il faut le rechercher, puisque le projet d'acquisition d'avions de combat y a été rejeté a`une très faible majorité. Parmi les personnes ayant glissé un « non » dans l'urne, beaucoup ont exprimé des doutes quant a`la nécessité d'un équipement de pointe pour les forces aériennes, soit parce qu'elles ont estimé que la situation sécuritaire avait beaucoup évolué au fil des dernières décennies, soit parce que les appareils en cause ne sont, a`leur avis, pas adaptés aux besoins d'un petit pays comme la Suisse. Il ressort de l'analyse des arguments principaux que le vote sur cet objet était en premier lieu un vote pour ou contre l'armée.

Participation : mobilisation dans le camp rose-vert, dans les villes et parmi les personnes ayant un niveau de formation élevé

Les votantes et les votants qui se réclament du camp rose-vert, qui ont un niveau de formation et un revenu élevés ou qui vivent dans les centres urbains ont été particulièrement nombreux a`prendre part aux votations du 27 septembre 2020. La forte mobilisation de ces groupes de population a eu un impact sur les résultats du scrutin.

Lors de la votation du 27 septembre 2020, le peuple suisse était appelé a`se prononcer sur cinq objets : l'initiative populaire « Pour une immigration modérée », la modification de la loi sur la chasse, la modification de la loi fédérale sur l'impoˆt fédéral direct, la modification de la loi sur les allocations pour perte de gains et l'acquisition de nouveaux avions de combat. L'initiative populaire a été rejetée tout comme la modification de la loi sur la chasse et l'augmentation des déductions fiscales pour enfants. L'acquisition des nouveaux avions de combat et le congé de paternité de deux semaines ont en revanche été acceptés.

Citation : Thomas Milic, Alessandro Feller et Daniel Kubler (2020). Enquête VOTO relative a`la votation populaire fédérale du 27 septembre 2020. ZDA, FORS, LINK : Aarau/Lausanne/Lucerne.

Interlocuteurs :

- Questions sur le contenu de l'enquête : Dr. Thomas Milic, 079 600 82 36, thomas.milic@zda.uzh.ch

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, la Confédération confie la réalisation des enquêtes à la communauté VOTO, qui a pris le relais des sondages VOX.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de votantes et votants, sélectionnés de manière aléatoire. La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO. Tous les rapports, questionnaires et les données brutes assorties d'informations complémentaires sur le système de collecte sont accessibles librement à des fins scientifiques sur www.voto.swiss/fr ou sur le portail d'archives de FORS forsbase.unil.ch.

Photo: Voto